

Chapitre I : Renseignements généraux

Les données générales suivantes sont mentionnées dans un chapitre introductif :

- le nom et l'adresse de l'établissement
- l'adresse du siège social
- les raisons de l'élaboration d'un rapport de sécurité :
 - o nouvelle activité
 - o augmentation de capacité
 - o régularisation d'une situation existante
 - o ...
- les raisons pour lesquelles l'entreprise est un établissement seuil haut (Reprendre le tableau de synthèse du classement Seveso repris sous Securiwal)
- Un tableau récapitulatif des versions du rapport de sécurité renseignant les principaux changements réalisés ainsi que la version du guide modulaire sur laquelle s'est basée la rédaction du rapport de sécurité.
- l'historique de l'établissement: création, importantes modifications ...
- les éventuelles extensions planifiées
- le nombre de personnes employées
- les permis accordés, sous forme de tableau résumé:

Autorité	Référence	Date de l'arrêté	Date d'expiration	Sujet

- o permis accordés en application de la loi du 12 avril 1965 relative au transport des produits gazeux et autres par canalisation;
- o permis accordés en application de la loi du 18 juillet 1975 relative à la recherche et à l'exploitation des réservoirs souterrains in situ destinés au stockage de gaz;
- o permis accordés en application de la loi du 28 mai 1956 relative aux substances et mélanges explosibles ou susceptibles de déflagrer et aux engins qui en sont chargés;
- o permis d'environnement d'application

Si l'établissement appartient à un groupe, alors ce groupe est mentionné.

Il est également fait mention des groupements pertinents auxquels l'établissement est affilié et où il a accès à de l'expertise (par ex. unions de producteurs, contacts systématiques avec des détenteurs d'une même licence). L'éventuelle collaboration sur le plan de la sécurité avec d'autres établissements au sein du groupe ou avec des services centraux est également mentionnée.